nwmo

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

RAPPORT ANNUEL 2003

Dialogue

Du dialogue à la décision :

LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU CANADA

à la décision

Coordonnées :

Société de gestion des déchets nucléaires
49, avenue Jackes, RDC
Toronto (Ontario)
Canada M4T 1E2
Tél. : 416.934.9814 ou 1.866.249.6966
Téléc. : 416.934.9526
www.nwmo.ca

nwmo

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

L'honorable R. John Efford, C.P., M.P.
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Ottawa, Ontario

Mars 2004

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le deuxième rapport annuel de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN).

L'exercice financier 2003 constitue la première année complète d'exploitation de la SGDN.

Nous présentons ce rapport conformément aux articles 16 (1) et 23 (1) de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire.*

Suivant nos obligations en vertu de l'article 24 de la Loi, nous mettons aussi ce rapport à la disposition du public.

Respectueusement soumis,

Richard Dicerni
Président du conseil

Elizabeth Dowdeswell
Présidente

Tél. 416.934.9814
Téléc. 416.934.9526
Sans frais 1.866.249.6966

49, avenue Jackes, RDC
Toronto Ontario Canada M4T 1E2
www.nwmo.ca

Du dialogue à la décision :

LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

PAGE . 4 VISION, MISSION ET VALEURS

PAGE . 6 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PAGE . 8 MANDAT DE LA SGDN

PAGE . 10 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

PAGE . 12 L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT
Élargissement du dialogue
Enrichissement de notre gamme d'outils de communication
Sollicitation des commentaires des Canadiens – Document de discussion nº 1
Réalisation de sondages d'opinion
2003 en revue – Ce que nous avons entendu

PAGE . 20 ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION
Rapport sur la recherche et l'analyse
Établissement de l'armature de notre cadre d'analyse

PAGE . 27 REGARD SUR L'AVENIR
Participation des Canadiens
Évaluation des méthodes de gestion

PAGE . 31 LE CONSEIL CONSULTATIF
Fonctionnement
Activités en 2003

PAGE . 34 LES FONDS EN FIDÉICOMMIS

PAGE . 35 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ
La société
Le conseil d'administration
Le conseil consultatif

PAGE . 41 ÉTATS FINANCIERS

Du dialogue à la décision :

LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU CANADA

VISION, MISSION ET VALEURS

VISION :

Comment la SGDN voit-elle l'avenir?

MISSION :

Quel est l'objet de la SGDN?

VALEURS :

Qu'est-ce qui guide le travail de la SGDN?

VISION, MISSION ET VALEURS

VISION

Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et dans l'avenir.

MISSION

L'objet de la SGDN est d'élaborer de concert avec le public canadien une méthode socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada.

VALEURS

Les principes fondamentaux qui nous guident dans notre travail sont :

INTÉGRITÉ

Nous agirons de façon franche, honnête et respectueuse avec tous ceux et celles, sociétés, groupes ou particuliers, qui seront nos interlocuteurs dans l'exécution de notre mandat.

EXCELLENCE

Nous n'auront cesse de nous assurer que nos engagements et nos décisions soient garants d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.

ENGAGEMENT

Nous rechercherons la participation de tous les groupes d'intérêt et serons réceptifs aux points de vue et aux perspectives les plus variés. Nous communiquerons avec le public et le consulterons activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif.

RESPONSABILITÉ

Nous saurons rendre compte, suivant les normes établies, de la gestion avisée, prudente et efficiente de nos effectifs et de notre budget; nous assumerons nos responsabilités entièrement.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a l'honneur de présenter son deuxième rapport annuel au ministre des Ressources naturelles du Canada.

Ce rapport rend compte de la première année complète d'exploitation de la SGDN.

La Société a élaboré au cours de l'année 2003 des plans d'étude et d'engagement afin de soutenir son évaluation des solutions de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada. La structure de ces plans s'inspire des commentaires recueillis par la Société dans le cadre de ses entretiens préliminaires, et notamment des conseils judicieux fournis par son conseil consultatif.

La présidente a lancé un dialogue de société qui s'est étendu au-delà du cercle des intervenants du secteur nucléaire. Dans son étude sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, la SGDN s'engage à tenir autant compte du maintien de l'intégrité de l'environnement et des considérations d'ordre social, éthique et socio-économique que de la faisabilité technique et de la viabilité financière des méthodes proposées. Les membres du conseil d'administration sont résolus à veiller à ce que toutes les méthodes réalistes de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié soient dûment prises en considération et à ce que la méthode optimale soit recommandée au gouvernement.

La SGDN a publié son premier document de discussion en novembre 2003. Nous estimons que ce document contribuera à alimenter la discussion et à la faire porter sur les enjeux clés et les questions qu'il importe de se poser alors que la SGDN poursuit son analyse des méthodes de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada.

Le présent rapport fait également le point sur les activités du conseil consultatif et sur les fonds en fidéicommis établis par les sociétés d'énergie nucléaire du Canada. Les observations et les avis formulés par le conseil consultatif et les dispositions financières prises par l'industrie contribuent de façon capitale au respect des exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire.*

Message du président

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

L'année 2004 constitue une année charnière pour l'exécution du mandat que la Loi confie à la SGDN, alors que s'amorce l'évaluation comparative des différentes solutions de gestion. Cette évaluation tiendra compte à la fois des résultats les plus récents de la recherche internationale et des valeurs qui sont les plus chères à la population canadienne.

L'étude de la SGDN offre aux citoyens et aux experts l'occasion de contribuer à la formulation des recommandations qui seront faites au gouvernement du Canada eu égard à la gestion future du combustible nucléaire irradié du pays. Une fois que le gouvernement aura retenu une des solutions proposées, le public aura encore d'autres occasions de participer au processus, notamment dans le cadre des séances de consultations tenues par les organismes de réglementation dans le cadre de l'étude d'impact et du processus d'autorisation.

Au nom du conseil d'administration, j'encourage tous les citoyens canadiens intéressés à visiter le site Web de la SGDN et à nous faire part de leurs observations.

Richard Dicerni
Président du conseil

du conseil

MANDAT DE LA SGDN

A propos de la SGDN...

Au Canada, les propriétaires de combustible nucléaire irradié en assurent une gestion sûre dans des installations de stockage humide ou de stockage à sec situées à l'emplacement des réacteurs, qui respectent toutes les exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou vont au-delà de celles-ci. Ces installations ne représentent toutefois qu'une solution provisoire au problème de la gestion du combustible irradié. Comme bien d'autres pays, le Canada a maintenant entrepris de procéder à un examen exhaustif des solutions de gestion à long terme qui s'offrent à lui.

Le gouvernement du Canada a adopté en novembre 2002 la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire.* L'objet de la LDCN est de créer une structure permettant au gouverneur en conseil de prendre, sur l'avis du ministre des Ressources naturelles, une décision concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, dans une perspective globale, intégrée et efficiente de la question au Canada.

- La loi oblige les principaux propriétaires de déchets de combustible nucléaire – Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec – à établir la SGDN.

- La loi oblige par ailleurs la SGDN à nommer un conseil consultatif ayant pour fonction de faire des observations sur l'étude et les solutions de gestion proposées par la SGDN.

La SGDN, qui en est encore au stade initial de ses travaux, doit consulter les Canadiens et entreprendre de concert avec eux la recherche et la réflexion nécessaires pour recommander une méthode optimale de gestion à long terme des déchets de combustible irradié pour le Canada.

La loi autorise le gouvernement du Canada à décider de la méthode à adopter. Celle-ci sera alors mise en oeuvre par la SGDN.

Le public aura encore d'autres occasions de participer au processus, notamment dans le cadre des séances de consultations tenues par les organismes de réglementation dans le cadre de l'étude d'impact et du processus d'autorisation.

M

MANDAT DE LA SGDN

A PROPOS DE L'ÉTUDE

La SGDN doit réaliser une étude, dont elle doit faire rapport au ministre des Ressources naturelles du Canada, exposant :

- ses propositions de gestion des déchets nucléaires ainsi que les observations de son conseil consultatif et du public à leur sujet;
- la solution de gestion qui a sa préférence.

L'étude doit évaluer les solutions de gestion proposées aussi bien sous les aspects éthique, social et économique que du point de vue technique. La SGDN doit aussi proposer des régions économiques aux fins de la mise en œuvre de chacune des solutions, mais il ne lui revient pas de procéder à la sélection du site. Chaque proposition exposée dans l'étude de la SGDN doit faire l'objet de consultations auprès du grand public et notamment des peuples autochtones.

Aux termes de la Loi, la SGDN doit au moins examiner les trois méthodes suivantes :

- évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien;
- entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires;
- entreposage centralisé en surface ou souterrain.

La SGDN peut aussi examiner d'autres méthodes.

La Loi sur les déchets de combustible nucléaire accorde à la SGDN un délai de trois ans pour compléter ses consultations publiques et soumettre son étude au gouvernement. La SGDN doit présenter son rapport d'étude au ministre des Ressources naturelles du Canada au plus tard le 15 novembre 2005. Le rapport doit également être mis à la disposition du public à la même date.

Pour obtenir plus de renseignements sur la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et sur le mandat de la SGDN, visitez notre site Web, à l'adresse : **www.nwmo.ca.**

andat



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Nous avons déjà parcouru une bonne partie du trajet devant nous mener du dialogue à la décision. Le présent rapport, qui porte sur la première année complète d'exploitation de la SGDN, fait état des premières mesures que nous avons prises afin de nous acquitter du mandat qui nous a été confié d'étudier et d'élaborer une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada.

Encouragés de voir l'empressement avec lequel de nombreux Canadiens ont accepté de nous épauler, nous réitérons notre engagement à leur donner toutes les occasions possibles de participer à nos travaux.

Nous sommes conscients que nous devons nous efforcer de recommander une solution de gestion qui témoigne des valeurs de la population canadienne et qui soit respectueuse de l'environnement, socialement et éthiquement acceptable, techniquement fiable et économiquement viable. Au début 2003, après avoir consulté un échantillon représentatif de citoyens, d'organisations et de groupes d'intérêt, nous avons élaboré un ambitieux plan d'étude et d'engagement favorisant la participation de tous les citoyens, notamment ceux qui résident au sein de collectivités autochtones, ceux qui habitent à proximité d'un lieu d'implantation d'installations nucléaires et ceux qui travaillent aux divers paliers de gouvernement, dans le milieu universitaire et dans le secteur nucléaire.

La publication de notre premier document de discussion a marqué une étape importante de notre démarche. Ce document, intitulé « Posons-nous les bonnes questions? La gestion future du combustible nucléaire irradié du Canada », décrit le mandat de la SGDN et expose les difficultés qu'elle doit surmonter pour pouvoir s'en acquitter. Il pose aussi un certain nombre de questions clés qui formeront l'armature du cadre d'analyse. Nous sommes reconnaissants envers tous ceux et celles qui ont accepté de participer à nos premières activités d'engagement. Nous leur sommes redevables de points de vue et d'idées qui nous ont permis d'enrichir nos connaissances et d'approfondir notre compréhension du sujet. Nous avons tendu l'oreille et nous avons appris.

La prochaine étape de la démarche progressive que nous avons entreprise consistera à solliciter les commentaires des Canadiens au sujet du contenu du document de discussion. Ce faisant, nous entendons vérifier le bien-fondé de nos observations initiales et affiner notre réflexion. Ce processus itératif consistant à recueillir des observations et à exposer au fur et à mesure le fruit de notre réflexion se poursuivra jusqu'à la conclusion de l'étude.

Pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit notre étude, nous avons cherché à tirer parti de l'expérience et des acquis de la Commission Seaborn. À cette fin, nous avons rencontré d'anciens membres de la Commission et invité ceux qui avaient participé à ses travaux à donner suite à cet engagement et à participer à nos consultations.

Nous avons aussi tourné notre regard vers le futur, pour prendre acte de l'horizon éloigné dont il faut tenir compte en matière de gestion à long terme des déchets nucléaires. Une série d'ateliers portant sur l'étude de scénarios nous a permis de réunir des Canadiens de divers horizons afin de nous aider à imaginer et à mieux

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

comprendre un éventail de futurs possibles. Ces personnes ont entrepris la tâche effarante de se demander quelle serait, dans des milliers d'années, l'ampleur du problème posé par la gestion des déchets nucléaires et son impact sur le bien-être social, politique et environnemental.

Nous avons été en mesure de tirer parti des connaissances techniques et scientifiques d'une gamme variée d'experts canadiens et internationaux. Nous avons tenu des ateliers et des réunions regroupant des experts des questions environnementales, des éthiciens et des représentants des collectivités autochtones. Nous avons commandé la rédaction de documents de référence devant fournir des renseignements à jour sur l'état actuel des connaissances sur un éventail de sujets techniques ainsi que sur l'évolution des concepts liés à nos travaux. Nous avons rencontré des équipes de recherche de pointe dans le domaine nucléaire, des spécialistes de l'industrie, des représentants d'organismes de surveillance nationaux et internationaux et des parlementaires fédéraux et provinciaux responsables de dossiers ayant un lien avec nos travaux. Nous nous sommes aussi inspirés des travaux faits dans d'autres pays et avons échangé avec les experts de ces pays les résultats de nos recherches et notre vision des difficultés qu'il y a à vouloir répondre aux attentes de la société .

Le contexte dans lequel nous menons notre étude est en constante évolution, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Les questions relatives à la politique énergétique, à la sécurité, à la santé et à la sûreté, à la protection de l'environnement et à la bonne gouvernance sont de plus en plus à l'ordre du jour. Bien que le monde qui nous entoure continue de changer, notre tâche reste de recommander au gouvernement du Canada une solution optimale pour assurer une gestion sûre des déchets de combustible nucléaire, dans une perspective globale, intégrée et efficiente de la question au Canada, peu importe ce que l'avenir nous réserve.

Avant de conclure, je tiens à remercier l'honorable David Crombie et les membres du conseil consultatif de la SGDN pour les avis éclairés qu'ils ne cessent de me prodiguer.

Nous avons élaboré pour l'année 2004 des plans ambitieux. Néanmoins, je suis confiante que nous saurons atteindre nos objectifs dans le respect du calendrier et du budget établis et tout en faisant preuve du plus grand soin. L'accent que nous plaçons sur les résultats ne nous empêche pas de constamment chercher de nouvelles façons de permettre aux Canadiens de tous les horizons de participer à la recherche d'une solution assurant une gestion des déchets de combustible nucléaire qui soit à la fois efficace et équitable pour les générations futures.

Elizabeth Dowdeswell
Présidente

2003

L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

L'année 2003 a été fort bien remplie pour la SGDN.

Notre étude s'articule autour d'un programme d'engagement détaillé. Au cours de la dernière année, nous avons élaboré des initiatives favorisant la participation au processus du grand public, des résidents des collectivités comptant une centrale nucléaire, des collectivités autochtones et de divers spécialistes des domaines social, économique, scientifique et technique.

Nous avons franchi des étapes importantes dans le processus de mise en œuvre de nos plans en 2003 et nous entendons poursuivre sur cette lancée en 2004.

Élargissement du dialogue

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* fait de la consultation du grand public, notamment des peuples autochtones, un élément fondamental du mandat de la SGDN. Pour s'acquitter de cette obligation et acquérir du même coup une meilleure compréhension de la question, la SGDN s'est engagée à « élaborer de concert avec les citoyens canadiens une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable ».

En 2003, nous avons élaboré un plan destiné à nous permettre d'explorer les valeurs, les préoccupations et les attentes des Canadiens à chacune des étapes de l'étude, plan que nous avons ensuite eu le bonheur de passer en revue avec les membres du conseil consultatif. Sur l'avis du conseil, nous avons ensuite établi un graphique présentant les jalons clés de l'étude et du programme de consultation connexe d'ici 2005, que nous avons affiché sur le site Web de la SGDN. Soulignant le peu de temps dont dispose la SGDN pour réaliser son étude, les membres du conseil consultatif nous ont conseillé d'échelonner la diffusion des documents de discussion de façon à maximiser les occasions pour le grand public de participer à la discussion et de nous faire part de ses observations et à amorcer les activités d'engagement associées à ces documents.

Nous avons organisé un grand nombre de réunions informelles dans le cadre de nos entretiens préliminaires avec les Canadiens. Au cours de la première moitié de 2003, nous avons tenu des discussions en tête-à-tête avec plus de 250 particuliers et représentants d'organisations à l'échelon local, provincial, national et international. Mentionnons, notamment, les organisations autochtones, les travailleurs de centrales nucléaires, les jeunes, les résidents et les représentants élus des collectivités comptant une centrale nucléaire, les groupes environnementaux, les spécialistes de l'industrie, les groupes confessionnels, les organismes gouvernementaux et les parlementaires. Nous nous sommes inspirés de ces conversations exploratoires pour élaborer notre plan d'étude et pour amorcer l'établissement d'un cadre d'analyse aux fins de l'évaluation des solutions de gestion.

Non seulement avons-nous sollicité les commentaires du grand public, mais nous avons aussi organisé des activités structurées à l'intention de divers groupes-cibles et organismes. Nous avons ainsi tenu des tables rondes et des ateliers conçus pour recueillir le point de vue de groupes aussi divers que les jeunes du Canada, les peuples autochtones et les collectivités

où sont implantés des réacteurs. Nous avons aussi organisé des ateliers conçus pour pousser plus loin la réflexion amorcée par les documents de recherche dont nous avons commandé la rédaction, en nous permettant d'approfondir certaines questions d'ordre technique, social et environnemental.

Les activités d'engagement mises en œuvre en 2003 constituent une assise solide pour l'élargissement du dialogue prévu pour 2004. Le plan d'engagement de la SGDN peut être consulté sur notre site Web, à l'adresse : **www.nwmo.ca.**

Enrichissement de notre gamme d'outils de communication

Outre les conversations en tête-à-tête, la SGDN a su faire appel à d'autres activités d'engagement et prendre d'autres initiatives en matière de communications en vue de tenir les citoyens canadiens informés de sa démarche et de recueillir leurs commentaires.

Le conseil consultatif a suggéré à la SGDN de créer, dès le début de son mandat, un site Web interactif évolué pouvant servir de plate-forme pour la tenue d'un dialogue avec le grand public et pour les communications externes et constituer un complément aux autres activités de consultation et d'engagement. Lancé à la fin janvier 2003, notre site Web, **www.nwmo.ca,** a vu le nombre de ses consultations mensuelles passer de 1 200 en février à presque 5 000 en décembre. Il représente un outil indispensable pour nous permettre d'honorer notre engagement de mettre en place un processus transparent et de tenir le public informé en temps utile de toutes nos activités.

Le site constitue aussi un dépôt virtuel de tous les documents produits par la SGDN ou pour son compte. On peut y consulter des feuillets d'information portant sur la Société, son mandat et les questions autour desquelles s'articule son étude. On y trouve aussi des documents de référence, des rapports d'atelier, un rapport de recherche sur les attitudes du public ainsi que le premier document de discussion de la SGDN. Figure au nombre des nouveaux outils de communication mis au point par la SGDN un bulletin, publié à intervalles réguliers et accessible sur le site Web. Par souci de transparence, nous affichons aussi sur le site les procès-verbaux des réunions du conseil consultatif et du conseil d'administration.

Non seulement le site Web constitue-t-il un dépôt de données virtuel, mais il est conçu pour permettre aux Canadiens de partager avec leurs concitoyens leurs questions ou leurs points de vue concernant les questions soulevées par l'étude.

Les nombreuses allocutions prononcées et les nombreuses entrevues accordées aux médias par la présidente ont trouvé un écho tant dans la presse écrite que dans la presse électronique et conféré une notoriété certaine à la SGDN en 2003.

Sollicitation des commentaires des Canadiens – Document de discussion n^{o} 1

La publication, au mois de novembre, de notre premier document de discussion a été un des faits saillants de l'année 2003.

Ce document intitulé « Posons-nous les bonnes questions? La gestion future du combustible nucléaire irradié du Canada » décrit le mandat qui nous est confié par la Loi ainsi que la

L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

démarche que nous proposons d'adopter pour mener l'étude. Il expose des renseignements concrets devant servir de données de référence pour l'amorce du dialogue avec le public. Il donne une description générale de diverses méthodes techniques que l'on nous a proposé d'examiner. Enfin, il expose notre réflexion initiale sur la possibilité d'évaluer les différentes solutions de gestion en tentant de répondre à un certain nombre de questions clés.

Le document de discussion pose dix questions clés portant sur les aspects social, environnemental, économique et technique des différentes options étudiées et sur des aspects plus généraux tels que la gouvernance, l'engagement, les considérations éthiques et les occasions d'amélioration et d'acquisition continue du savoir. Les questions énoncées dans le document reflètent les valeurs et les préoccupations qui nous ont été communiquées au cours de nos entretiens préliminaires avec les Canadiens et sont conçues pour alimenter la discussion et orienter l'établissement de critères détaillés aux fins de l'analyse des solutions de gestion.

Le document invite les Canadiens à réfléchir aux questions complexes que soulève la gestion du combustible nucléaire irradié et à nous faire part de leurs observations concernant les diverses solutions de gestion à long terme proposées et le mode d'évaluation approprié de ces solutions. Le document de discussion a aussi pour objet de permettre à la SGDN de répondre aux questions suivantes :

- Le problème a-t-il été clairement défini dans notre document?
- Des façons appropriées de régler le problème à long terme ont-elles été cernées?
- Les bonnes questions sont-elles posées aux fins de l'évaluation des différentes solutions?
- Le processus décisionnel proposé est-il compréhensible et approprié?

Pour solliciter les commentaires et lancer un véritable dialogue de société, nous comptons faire appel à un ensemble d'activités d'engagement novatrices.

Ainsi, en 2004, nous convierons les citoyens à un dialogue national afin de connaître les valeurs des Canadiens et des Canadiennes et leurs attentes au sujet de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Nous inviterons aussi les Canadiens à tirer parti de notre site Web interactif pour nous faire part de leur point de vue. Nous sommes d'ailleurs heureux de constater qu'ils sont de plus en plus nombreux à communiquer avec nous pour, dans certains cas, nous faire partager leurs observations et leurs réflexions quant aux questions soulevées par le document et, dans d'autres, nous soumettre des questions et des demandes de renseignements.

Les commentaires recueillis nous aideront à mieux évaluer les différentes solutions de gestion.

Réalisation de sondages d'opinion

La SGDN a également réalisé au cours de la dernière année un sondage d'opinion auprès des Canadiens et des Canadiennes.

Aux mois d'avril et de mai 2003, nous avons confié à une société privée le mandat d'élaborer, à partir des constatations des séances de discussion tenues en 2002, un questionnaire devant servir à réaliser un

L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

sondage auprès de 1 900 Canadiens de partout au pays. Nous prévoyons répéter ce sondage de façon périodique tout au long de l'étude afin de donner suite à la suggestion que nous a faite le conseil consultatif de chercher à suivre l'évolution de l'opinion publique et à relever toute fluctuation de l'opinion au fil de nos travaux.

En décembre 2003, nous avons tenu une série de séances de discussion afin de recueillir les premiers commentaires de la population au sujet de notre premier document de discussion.

Il est fait état des résultats de cette série de séances de discussion aux pages 19 et 20.

2003 en revue – Ce que nous avons entendu

Un des éléments clés du plan d'étude de la SGDN est le recueil de commentaires auprès du grand public, des experts et des autres groupes d'intérêt concernés. Un large éventail de commentaires et de questions nous ont été adressés en 2003, que ce soit par les participants aux discussions en tête-à-tête et aux ateliers, par les auteurs des documents de référence dont nous avons commandé la rédaction, par les membres du conseil d'administration et du conseil consultatif ou par les personnes ayant accepté de participer à nos sondages.

Les diverses activités d'engagement que nous avons mises en œuvre en 2003 ont suscité un engouement réel.

Nous y avons invité les participants à nous faire part de leurs observations sur notre démarche et sur notre plan d'engagement.

- On nous encourage à faire participer au processus les résidents des collectivités comptant une centrale nucléaire afin de tirer parti de leur expérience et de leurs connaissances. Nous sommes également invités à favoriser la participation des peuples autochtones afin de déterminer comment nos travaux peuvent s'inspirer du savoir traditionnel. Enfin, nous sommes invités à tenir compte du point de vue des jeunes.

- On s'entend pour reconnaître que les documents de discussion distribués par la SGDN représentent une façon efficace de diffuser l'information au sein des différents groupes et collectivités et d'orienter le dialogue et la discussion.

- Afin de recueillir rapidement des commentaires au sujet de notre premier document de discussion, nous avons organisé une table ronde destinée à nous aider à cerner les dimensions sociales de notre étude :

 > Les participants se sont réjouis de voir la SGDN adopter une nouvelle approche à l'égard du problème que pose la gestion du combustible nucléaire irradié. Ils apprécient le côté novateur de la démarche consistant à tenter de mieux cerner le problème et d'y trouver des solutions en invitant les citoyens à participer à la formulation des questions devant être posées pour les besoins de l'analyse et à faire des observations sur la façon dont il faut apporter des réponses à ces questions au cours de notre étude.

 > Les opinions exprimées divergent quant à savoir si la matière présentée dans le document est trop complexe ou inaccessible pour le lecteur moyen et s'il y a

L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

lieu de diffuser un document complémentaire plus simple.

> Les opinions divergent également quant à la ligne de conduite que doit adopter la SGDN. Certains estiment que nous devons continuer à discuter avec la population de ses valeurs et des problèmes auxquels l'étude doit tenter de trouver une solution. D'autres sont d'avis qu'il serait préférable de convier le public à une discussion portant directement sur les différentes solutions de gestion.

> Les participants jugent qu'il est plus ou moins réaliste de chercher à savoir dès le début de l'étude quelles sont les valeurs qui tiennent à cœur aux Canadiens et qu'ils voudraient voir se refléter dans nos travaux.

- Tous s'entendent pour reconnaître que le site Web de la SGDN constitue une façon utile et efficace de susciter la participation des Canadiens, mais on nous rappelle de ne pas nous en remettre exclusivement à ce site parce que les gens n'ont pas tous accès à Internet ou ne le consultent pas tous de façon régulière afin de s'informer.

- Il ressort clairement des entretiens préliminaires que nous avons eus avec les Canadiens qu'il leur importe de se sentir à l'aise avec notre processus d'examen et de savoir qu'il est possible pour les Canadiens intéressés d'y prendre part.

- Il ressort des résultats de la recherche sur les attitudes du public que, bien qu'un pourcentage élevé de Canadiens estiment que le grand public doit participer à l'étude de la SGDN, seul un faible pourcentage des répondants ont indiqué qu'ils aimeraient eux-mêmes y participer. Ceci laisse croire qu'il sera difficile pour la SGDN d'assurer la participation active des membres du grand public au dialogue.

Plusieurs personnes nous ont fait partager leurs réflexions initiales quant à la façon appropriée d'analyser les différentes solutions de gestion :

- Elles insistent avant tout pour que l'étude de la SGDN prévoie la consultation des spécialistes canadiens et internationaux ainsi que des ingénieurs du secteur nucléaire pour assurer la prise en compte de renseignements à jour sur l'état actuel des connaissances. Ils estiment que notre étude doit prendre pour assise les travaux de recherche des spécialistes et prévoir une évaluation mettant à contribution tous les intervenants.

- Nombre d'intervenants soulignent l'importance de veiller à ce que l'étude tienne compte du point de vue d'un large éventail de particuliers et de groupes. La majorité des Canadiens estiment qu'il serait inacceptable que la SGDN s'en remette uniquement aux experts – il importe que tant les experts que les membres du grand public aient l'occasion de contribuer de façon utile à nos travaux.

- Les gens s'attendent à ce que nous portions une attention scrupuleuse aux normes d'application de la réglementation déjà en place au Canada ainsi qu'à l'évolution des normes et règlements ailleurs dans le monde. Selon eux, il importe de tenir compte à la fois des principes établis par les organismes de réglementation canadiens et des travaux des

L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

organismes internationaux ayant une expertise en matière de surveillance des installations nucléaires.

- On nous recommande d'être attentifs à l'évolution de la technologie et des connaissances ainsi qu'aux mutations sociétales et politiques susceptibles de bouleverser notre cadre de vie. À cet égard, nombreux sont ceux qui croient que notre proposition devrait être suffisamment souple pour permettre d'intégrer les nouvelles connaissances au fur et à mesure de leur acquisition.

- Certains participants veulent avoir l'assurance qu'un certain nombre de questions qu'ils jugent importantes seront prises en considération aux fins de l'examen des solutions de gestion du combustible nucléaire irradié :

 > santé et sécurité;

 > protection de l'environnement et préservation des terres et des ressources naturelles sur lesquelles s'appuie le mode de subsistance des populations;

 > éthique et justice sociale;

 > impact sur les peuples autochtones du Canada et participation de ces peuples au processus;

 > sécurité et incidence sur nos travaux des attentats du 11 septembre;

 > incidence socio-économique du fait d'accueillir des installations de stockage;

 > risques associés au transport du combustible nucléaire irradié;

 > considérations financières et assurance d'un financement adéquat dans le futur;

 > conséquences pour les générations futures.

Les commentaires recueillis dans le cadre des discussions tenues jusqu'à maintenant nous permettent de faire un certain nombre d'autres observations :

- Un de nos objectifs était de comprendre de quelle façon le public perçoit les questions relatives à la gestion du combustible nucléaire irradié. Certains Canadiens espèrent que le processus mis en branle par la SGDN se soldera par la formulation d'une proposition concrète et par la prise d'une décision en temps utile par le gouvernement plutôt que de simplement donner lieu à une continuation du débat public sur la question. D'autres craignent que la résolution du problème causé par la gestion des déchets ne pave la voie à une utilisation plus intensive de l'énergie nucléaire dans le futur.

- Certains Canadiens font montre de cynisme eu égard au rôle que la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* réserve au secteur nucléaire au sein de la structure de gouvernance de la SGDN, ce qui les fait hésiter à accorder leur soutien au processus. Certains se demandent comment la SGDN peut agir de façon autonome alors que son conseil d'administration est formé de représentants des propriétaires de déchets de combustible nucléaire. Dans un même ordre d'idées, il semble qu'une façon d'accroître la confiance du public dans le processus consisterait à confier un rôle important au conseil consultatif et à assurer ainsi la présence d'une partie active et indépendante.

L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

- Notre tâche est compliquée du fait qu'il n'existe pas de cadre d'analyse unique qui permette une comparaison judicieuse des diverses options. Tout compte fait, seule la tenue d'un véritable dialogue de société peut nous permettre d'élaborer un cadre d'analyse qui reflète fidèlement les valeurs et le point de vue de la population canadienne.

- À l'évidence, les Canadiens ne partagent pas tous le même point de vue eu égard aux questions que soulève ou aux choix que nécessite la sélection d'une solution de gestion. Cette diversité de vues nous rappelle qu'il ne sera peut-être pas possible d'en arriver à un consensus. Les personnes au fait de la situation peuvent diverger d'opinion quant à la ligne de conduite que doit adopter le Canada en la matière.

- Il ressort des entretiens préliminaires que nous avons eus avec des Canadiens de partout au pays qu'il est essentiel que la solution de gestion ultimement recommandée soit l'aboutissement d'un processus d'examen équitable et transparent.

- Il importe pour inspirer confiance à la population que le processus d'examen se déroule de façon ordonnée, prenne appui sur une solide assise technique et propose une solution qui soit sûre et sécuritaire pour l'environnement et les collectivités périphériques.

Les sections qui suivent présentent les faits saillants du dernier sondage d'opinion réalisé.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons rien ménagé pour que notre plan d'engagement et notre démarche générale témoignent du point de vue et des priorités de la population canadienne.

Sondage national – Avril et mai 2003

La SGDN a commandé une enquête téléphonique réalisée auprès de 1 900 Canadiens d'un bout à l'autre du pays afin de déterminer quelles étaient leurs attentes initiales au sujet de la façon dont la SGDN devrait procéder pour s'acquitter de sa tâche de manière efficace. Les 64 questions posées portaient sur la perception qu'ont les Canadiens de la gestion des déchets de combustible nucléaire et de la SGDN, sur leur intérêt pour cette question et sur leurs connaissances actuelles à ce sujet ainsi que sur leurs préférences concernant le déroulement de l'étude de la SGDN et les personnes qui devraient y participer.

Voici les faits saillants de ce sondage national.

- Si on ne leur en parle pas, la gestion du combustible nucléaire irradié n'est pas une question qui préoccupe les gens; normalement, cette question ne retient pas l'attention des Canadiens. En revanche, lorsque quelqu'un soulève la question, un grand nombre de Canadiens (plus de la moitié) considèrent qu'elle est très importante.

- Peu de Canadiens estiment en savoir beaucoup au sujet du combustible nucléaire irradié et de la façon dont le Canada en assure actuellement la gestion. Les Canadiens sont également peu nombreux à connaître l'existence de la SGDN.

- Lorsqu'on leur en fait la description, la plupart des Canadiens considèrent que le mandat de la SGDN, qui

L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

consiste à étudier la question de la gestion du combustible nucléaire irradié et à recommander une méthode de gestion à long terme, est un mandat important et disent l'appuyer.

- La majorité des répondants estiment que le grand public doit participer à l'étude de la SGDN, mais seul un faible pourcentage d'entre eux ont indiqué qu'ils aimeraient eux-mêmes y participer.

- Un grand nombre de répondants se sont dits intéressés à en apprendre davantage au sujet de la gestion du combustible nucléaire irradié de même qu'au sujet de la SGDN et de l'étude qu'elle mène. Malgré cet intérêt manifeste, la probabilité que les gens tentent eux-mêmes de se renseigner n'est que de faible à modérée. Leur préférence va plutôt aux formes plus passives d'obtention de l'information.

- Les Canadiens se sont aussi dits intéressés à en apprendre davantage sur la façon dont on gère le combustible nucléaire irradié dans les autres pays.

- Les répondants sont d'avis qu'il importe par-dessus tout que l'étude inclue des ingénieurs et des chercheurs canadiens et internationaux du secteur de l'énergie nucléaire, mais qu'elle doit aussi inclure des représentants des collectivités où il y a des centrales nucléaires et des groupes de défense de l'environnement, un comité consultatif indépendant et le grand public.

- L'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité ne fait pas l'unanimité parmi les Canadiens. Ce renseignement contextuel est important pour la SGDN au moment où elle entreprend des discussions avec les Canadiens sur les solutions de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Groupes de discussion – Décembre 2003

En décembre 2003, nous avons commandé une enquête qualitative afin de déterminer la réaction du public à notre premier document de discussion intitulé « Posons-nous les bonnes questions? La gestion future du combustible nucléaire irradié du Canada ».

Des séances de discussion ont par la suite été tenues dans trois collectivités ontariennes. La SGDN voulait ainsi s'informer de la réaction générale suscitée par le document et recueillir des suggestions en vue d'améliorer et de perfectionner la phase suivante de ses travaux ainsi que les futurs documents de discussion.

Commentaires sur le document de discussion :

- Les participants ont accueilli favorablement le document de discussion et l'approche adoptée par la SGDN. La majorité d'entre eux ont trouvé que le document était facile à lire et qu'il répondait à leurs questions initiales. Bien que nombre de participants aient indiqué qu'ils trouvaient le document assez détaillé, certains se sont dits d'avis qu'il faudrait que les solutions de gestion soient exposées plus en détail et fassent l'objet d'un examen plus poussé avant qu'ils puissent en évaluer les mérites relatifs.

Pour obtenir plus de renseignements sur notre sondage d'opinion et sur les commentaires recueillis dans le cadre de notre étude, visitez notre site Web, à l'adresse : www.nwmo.ca.

L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Commentaires sur le cadre d'analyse proposé par la SGDN :

- Il semble que le cadre d'analyse proposé reflète les valeurs de la population. Les participants ont reconnu que les questions posées dans le document faisaient écho à leurs valeurs et à leurs préoccupations. Ils ne s'entendaient toutefois pas quant à l'importance relative devant être accordée aux questions clés.

- Suggestions concernant le cadre d'analyse de la SGDN :

 > nécessité d'assurer que la solution de gestion est réversible;

 > nécessité d'assurer la prise en compte de nouvelles solutions élaborées par les scientifiques;

 > nécessité d'assurer que la solution est évaluée par rapport aux normes internationales et aux pratiques exemplaires établies par les organismes internationaux.

- Certains participants ont dit craindre que les questions et le processus proposés ne donnent un cadre d'analyse trop complexe avec lequel nous risquons de ne jamais en arriver à une conclusion.
- D'autres participants ont approuvé la méthode proposée par la SGDN pour déterminer les solutions de gestion qu'il convient d'étudier plus à fond. Ils ont dits qu'ils trouvaient raisonnable de s'en tenir aux méthodes dont la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige l'examen et à celles qui sont étudiées à l'échelle internationale.

- On a encouragé la SGDN à rester ouverte aux nouvelles percées scientifiques ou aux nouvelles idées pouvant déboucher sur une nouvelle solution dans le futur.

Observations générales :

- Certains participants ont souligné que la présentation structurée du document renouvelait leur confiance en la capacité de la SGDN de faire son travail avec rigueur. À la fin des séances de discussion, la plupart des participants ont affirmé avoir une haute opinion de la SGDN et de son travail, ce qui laisse croire que rien, dans les activités de la SGDN ou dans son document, ne soulève de graves inquiétudes.
- La population est toujours peu informée de la gestion du combustible nucléaire irradié et peu sensibilisée à la question. Les questions soulevées n'ont pas suscité de vif intérêt chez les participants.

- Il sera difficile pour la SGDN de vaincre le cynisme manifesté par la population à l'égard de la gestion des déchets nucléaires.

Nous sommes impatients de recevoir d'autre commentaires au sujet de notre document de discussion du mois de novembre 2003.

ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

Rapport sur la recherche et l'analyse

CONSULTATION D'EXPERTS

Jusqu'à maintenant, nous avons directement fait appel à plus de 25 conseillers scientifiques et techniques et à plus de 35 spécialistes du droit, de la gouvernance et de la gestion d'établissement. Figurent parmi les personnalités canadiennes consultées nombre de personnes jouissant d'une renommée internationale dans leur domaine de spécialisation. Si l'on tient compte des experts ayant participé à nos divers ateliers et tables rondes, notre banque de conseillers experts compte facilement plus de 200 membres.

Nous avons mis en œuvre au cours de la dernière année un certain nombre d'activités conçues pour établir l'armature de notre cadre d'analyse des solutions de gestion.

Au début 2003, nous avons élaboré à l'intention du grand public une série de documents de référence décrivant le contexte dans lequel s'inscrit notre étude. Ces documents renferment des renseignements sur le volume et les caractéristiques du combustible nucléaire irradié du Canada, sur l'emplacement des installations de stockage, sur la gestion actuelle de ce combustible et sur la surveillance assurée par les organismes de réglementation.

Nous avons également lancé un important programme de recherche en 2003. Nous avons confié à des experts canadiens et internationaux la rédaction de plus de 40 documents de référence appelés à servir de base pour l'élaboration de critères d'évaluation. Les documents présentent les concepts et les données contextuelles résumant l'état des connaissances sur divers sujets importants liés à la gestion des déchets radioactifs. Ces mémoires et rapports ont pour objet de nous aider à déterminer et à évaluer les approches qu'il est possible d'adopter en matière de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et de contribuer à l'établissement d'un dialogue éclairé avec le grand public et les autres intervenants.

Ils traitent de sujets tels que les solutions de gestion possibles, le financement, l'état de la recherche sur la biosphère et la géosphère, le cadre juridique et administratif et les enseignements tirés des expériences passées en matière de gestion des déchets dangereux. Certains de ces documents portent sur des concepts souvent utilisés pour mieux cerner les problèmes difficiles que pose la gestion des affaires publiques et y trouver des solutions. On y traite entre autres du concept de développement durable et de son application dans le cadre de notre étude. Nous y examinons aussi les concepts de risque et d'incertitude, d'approche préventive et de gestion adaptée – concepts qui sont tous liés à la prise de décision dans des situations où il existe une incertitude et où les connaissances dont on dispose sont incomplètes.

Vous trouverez dans l'encadré qui suit un exposé sommaire des grands sujets traités dans ces mémoires et rapports. Les documents actuellement disponibles sont affichés sur le site Web de la SGDN (**www.nwmo.ca**).

Afin d'étudier plus en profondeur les questions soulevées par ces documents, nous avons tenu des ateliers et des tables rondes portant sur des aspects de la gestion du combustible irradié tels que les questions sociales, les préoccupations

ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

environnementales et les considérations d'ordre technique. Pour les besoins de l'organisation de ces séances thématisées, nous avons fréquemment fait appel à des tiers pour nous aider à déterminer les participants qu'il convenait d'y convier, nous faire partager leur savoir-faire en matière de mobilisation des citoyens et offrir des services de facilitation en vue d'assurer la tenue d'un dialogue objectif, riche et équitable.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DE LA SGDN

Les documents dont la SGDN a commandé la rédaction peuvent être regroupés selon l'un ou l'autre des grands volets suivants :

1. Concepts clés – Documents qui décrivent des concepts clés, souvent utilisés pour comprendre des questions complexes relatives à la gestion des affaires publiques, qui peuvent contribuer à orienter et à éclairer l'examen et l'évaluation des solutions en suggérant des questions qu'il importe de poser et auxquelles il importe de répondre. Ces documents traitent de sujets tels que le développement durable, la démarche fondée sur le principe de précaution, la gestion adaptée, la sécurité, le risque et l'incertitude, le savoir traditionnel autochtone et l'horizon temporel dont doivent tenir compte nos travaux.

2. Dimensions sociale et éthique – Documents qui exposent les aspects éthiques et sociaux de la gestion des déchets radioactifs en vue de favoriser la tenue d'un dialogue plus large sur ces questions importantes.

3. Santé et sécurité – Documents qui fournissent de l'information sur l'état d'avancement des travaux de recherche pertinents, les technologies, les normes et les procédures permettant de réduire le risque dû aux rayonnements et le risque à la sécurité associés à la gestion des déchets radioactifs.

4. Science et environnement – Documents qui fournissent de l'information sur l'état d'avancement des travaux de recherche pertinents, et notamment sur l'état des connaissances actuelles sur la biosphère et la géosphère.

5. Facteurs économiques – Documents qui exposent les facteurs économiques et les exigences financières associés à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

6. Solutions techniques – Documents qui donnent une description générale des trois méthodes de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié définies dans la LDCN (*Loi sur les déchets de combustible nucléaire*), de même que de méthodes de rechange et des exigences matérielles connexes.

7. Institutions et gouvernance – Documents qui décrivent le cadre juridique, administratif et institutionnel dans lequel s'inscrit actuellement la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada et font notamment état des lois, règlements, lignes directrices, protocoles, directives, politiques et procédures ayant cours dans les divers secteurs de compétence.

8. Rapports sur les ateliers – Documents qui fournissent des renseignements sur le déroulement et les résultats de certaines des activités d'engagement de la SGDN, y compris sur les discussions et les ateliers d'experts.

ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

On trouve ci-après un bref aperçu des activités d'engagement ayant eu lieu en 2003.

- En septembre 2003, nous avons tenu à l'Université McMaster, de Hamilton (Ontario), un atelier portant sur les aspects techniques de la gestion du combustible nucléaire irradié. L'atelier a regroupé quelque 50 experts provenant du secteur du commerce et de l'industrie, du monde universitaire, de l'administration publique et du secteur non gouvernemental. Les participants avaient pour mandat de fournir des conseils relativement aux questions techniques clés que soulève la gestion du combustible nucléaire irradié, pour ce qui concerne le stockage, l'évacuation , le transport et la surveillance.

- La SGDN a tenu à la mi-septembre 2003 un atelier portant sur les aspects environnementaux de la gestion du combustible nucléaire irradié. Cet atelier a regroupé onze experts provenant du secteur du commerce et de l'industrie, du monde universitaire, de l'administration publique et du secteur non gouvernemental. Les discussions tenues dans le cadre de l'atelier et les suggestions qui y ont été faites se sont articulées autour de la nécessité d'assurer la surveillance à long terme des effets sur l'environnement, de mettre en place un système de gouvernance et une structure de responsabilisation appropriés et d'offrir à la population l'occasion de participer au processus.

- Nous avons invité six éthiciens canadiens à participer à une table ronde ayant pour fonction de cerner les enjeux moraux soulevés par la gestion du combustible irradié et d'aider la SGDN à rendre ces enjeux explicites et à en assurer la prise en considération dans son cadre d'analyse des solutions de gestion.

- Nous avons également organisé des réunions avec des représentants des peuples autochtones de partout au Canada.

 > La SGDN a tenu une réunion regroupant des aînés, des détenteurs et des praticiens du savoir traditionnel et des universitaires afin de déterminer la meilleure façon de s'inspirer de ce savoir pour les besoins de son étude.

 > Nous avons tenu un atelier afin de déterminer la forme que pourrait prendre notre plan d'engagement à l'égard des peuples autochtones. À la suite de cet atelier, nous avons communiqué avec chacune des cinq organisations autochtones nationales du Canada pour les inviter à élaborer et à mettre en œuvre de concert avec la SGDN des programmes de consultation adaptés. Ce sera pour nous un plaisir de travailler avec ces organisations.

 > Nous avons communiqué avec 43 Autochtones ayant participé aux audiences de la Commission Seaborn afin de les inviter à participer à notre étude. Des Autochtones ont aussi participé à plusieurs des activités d'engagement que nous avons organisées en 2003, notamment l'atelier sur l'élaboration de scénarios et la table ronde sur l'éthique.

- Nous avons sollicité la participation des personnes résidant dans des collectivités

ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

qui accueillent actuellement des installations de stockage de combustible nucléaire irradié afin de tirer parti de leur expérience et de leurs connaissances.

> La SGDN a tenu en 2003 un atelier de planification avec les représentants des collectivités directement intéressées par la gestion du combustible nucléaire irradié et possédant une solide expérience en la matière. C'était la première fois que les représentants de ces sept collectivités avaient l'occasion d'exprimer leur point de vue.

Les participants à l'atelier se sont appliqués à élaborer et à concevoir des façons de favoriser l'établissement, à l'échelle de leurs collectivités, d'un dialogue et d'une communication efficaces et éclairés qui permettent aux résidents de communiquer leurs préoccupations et leurs intérêts. Les réunions, qui étaient organisées par le Simon Fraser Centre for Dialogue, ont donné des résultats tangibles auxquels nous donnerons suite en 2004.

- La SGDN a rencontré des représentants des divers ordres de gouvernement à plusieurs reprises en 2003.

 > Nous avons rencontré les représentants élus des collectivités qui comptent des installations nucléaires.

 > Nous avons tenu des réunions avec les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux afin de les tenir informés de l'état d'avancement de l'étude.

 > Dans le cadre des entretiens préliminaires avec les Canadiens, la présidente de la SGDN a fait un exposé devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

- Nous avons joint les 173 organismes et membres du groupe d'examen scientifique ayant participé aux travaux de la Commission d'évaluation environnementale du concept de gestion et de stockage des déchets de combustible nucléaire, dirigée par Blair Seaborn. Dans la lettre que nous avons adressée à ces anciens participants aux travaux de la Commission, nous leur avons présenté la SGDN, les avons informés de la diffusion du premier document de discussion et les avons encouragés à participer à nos travaux.

- Nous avons au cours de la dernière année visité les sept centrales nucléaires du Canada et eu de nombreuses conversations avec les représentants des sociétés d'énergie nucléaire qui, à titre de propriétaires du combustible nucléaire irradié, ont acquis d'importantes compétences spécialisées dans le cadre de leur gestion du combustible irradié jusqu'à ce jour.

- Nous avons aussi pu tabler sur un grand nombre de rapports techniques dont les propriétaires conjoints des déchets nucléaires avaient commandé la rédaction avant l'établissement de la SGDN et qu'ils ont gracieusement mis à notre disposition. Ces rapports, rédigés par des experts-conseils, portent sur les questions de conception technique que soulève la mise en œuvre des méthodes mentionnées dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* – évacuation en couches géologiques profondes, stockage centralisé et stockage à l'emplacement

ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

des réacteurs – ainsi que sur la mise en place de l'infrastructure de transport connexe. Les propriétaires de déchets ont également mis à notre disposition des travaux complémentaires sur les coûts estimatifs des diverses options, que nous avons soumis à l'examen d'un tiers.

- Enfin et surtout, nous nous sommes tournés vers le futur.

 > Nous avons formé une équipe chargée d'envisager diverses possibilités afin d'avoir une idée des conditions futures auxquelles toute solution de gestion à long terme des déchets nucléaires est susceptible d'être confrontée. Bien qu'il nous soit impossible de savoir quelles seront les caractéristiques des sociétés du futur, nous pouvons tenter de déterminer quelles pourraient être ces caractéristiques en envisageant un éventail varié de possibilités. Le soin que nous mettons à nous préparer à faire face le mieux possible à toute éventualité témoigne entre autres de notre détermination à nous acquitter de notre responsabilité à l'égard des générations futures en formulant nos recommandations.

- Cette équipe était composée de 26 personnes représentant divers groupes d'intérêt et diverses régions du Canada. L'équipe a exploré au cours de ces ateliers des scénarios portant sur des horizons temporels de 25, 175, 500 et 10 000 ans.

 > L'équipe s'est efforcée de mettre à jour les facteurs qui, conformément à ces différents scénarios, pourraient influer sur les critères de sélection et sur les caractéristiques de conception des installations de gestion du combustible nucléaire irradié. Les résultats de ces ateliers, qui sont affichés sur le site Web de la SGDN, nous permettent de disposer d'autres critères afin de mieux évaluer les solutions de gestion proposées.

À L'ÉCOUTE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Nous avons établi en 2003 d'importants contacts avec des chercheurs d'autres pays afin de mieux comprendre les techniques et les méthodes étudiées ou mises en œuvre ailleurs dans le monde.

Nous avons rendu visite à des organismes responsables de la gestion des déchets nucléaires dans des pays tels que la Belgique, la Suède, la Finlande, le Japon et les États-Unis. Nous avons rencontré des représentants de plusieurs organismes internationaux qui ont pour mandat d'étudier les solutions de rechange en matière de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Les membres du personnel de la SGDN ont participé à des ateliers internationaux portant sur les aspects social et technique de la gestion des déchets nucléaires.

Nous avons aussi rencontré des représentants du gouvernement d'autres pays afin de prendre connaissance des enseignements qu'ils ont tirés de leurs expériences passées et des avenues qu'ils explorent maintenant. Nous avons également échangé des renseignements très utiles avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. La SGDN a soutenu la participation du gouvernement du Canada à la première réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

Ces réunions nous permettent de nous tenir au fait des normes et des pratiques exemplaires à l'échelle internationale pour ce qui concerne la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Établissement de l'armature de notre cadre d'analyse

Nous avons élaboré en 2003 l'armature du cadre sur lequel se fondera l'évaluation comparative des différentes solutions de gestion.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES TRAVAUX ANTÉRIEURS

L'étude de la question de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié sous différents angles et l'application de certains concepts généraux à cette étude nous ont permis de dégager quelques grands principes.

- Il importe que la sélection d'une solution de gestion tienne compte de l'impact de cette décision non seulement sur nous-mêmes, notre société et notre environnement, mais aussi sur le bien-être des générations futures. Il est essentiel de faire preuve d'équité et d'impartialité au titre de la répartition intragénérationnelle et intergénérationnelle des coûts, des avantages et des risques y afférents.

- Il importe, aux fins de l'évaluation des solutions de gestion proposées, de tenir compte du risque et de l'incertitude associés à chacune d'entre elles. Malgré l'étendue des connaissances, il y a un certain risque et une certaine incertitude associés à la prévision : 1) de l'efficacité des méthodes de gestion des déchets nucléaires sur un horizon de plusieurs milliers d'années et 2) de la capacité des sociétés futures à assurer la gestion de ces matières au besoin. Il ressort de nos conversations initiales qu'il importe, à toutes les étapes de l'étude, de faire clairement état du risque et de l'incertitude.

- Les données et l'analyse techniques et scientifiques sont essentielles pour faire une évaluation sensée du risque et de l'incertitude, mais elles ne sont pas suffisantes pour assurer la prise de décisions éclairées. Pour ce faire, il est tout aussi important de tenir compte des valeurs des Canadiens ainsi que des particuliers et des collectivités touchés. Il est essentiel de nettement cerner les valeurs éthiques et sociétales différentes et d'examiner de manière critique les postulats tout au long de l'étude.

- Il faut tenir compte des coûts, des avantages et des risques tant quantitatifs que qualitatifs.

- Les institutions, les règles, les règlements et les systèmes sociaux en place sont autant d'éléments dont il importe de tenir compte pour l'évaluation des solutions de gestion. Bien que la capacité collective d'agir, de surveiller, de réglementer et d'apporter des corrections constitue un sujet d'incertitude, elle est aussi l'occasion de rendre plus robustes et d'améliorer les solutions de gestion proposées.

- La souplesse a pour avantages de nous permettre :

 > d'intégrer les nouvelles connaissances au fur et à mesure de leur acquisition;

ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

- d'apporter les correctifs qui s'imposent en cas de modification des données estimatives sur la nature et le volume du combustible nucléaire irradié;

- de s'adapter aux mutations sociétales et politiques qui sortent du cadre de la présente étude.

FORMULATION DES QUESTIONS CLÉS

À la lumière des commentaires formulés dans le cadre de nos réunions avec les citoyens canadiens et des premiers mémoires et rapports de recherche rédigés, nous avons proposé dans le Document de discussion nº 1 une version préliminaire des questions clés qui formeront l'armature du cadre d'analyse. (Voir plus loin)

Ces questions serviront de base à l'élaboration des critères et des questions détaillés devant présider à l'évaluation comparative des solutions proposées.

La démarche que nous avons adoptée garantit par ailleurs qu'il sera tenu compte des commentaires et des préoccupations des citoyens dans le cadre de l'évaluation. L'évaluation prendra également appui sur le point de vue de groupes d'intérêts spécifiques et sur les avis des meilleurs chercheurs universitaires et des meilleurs experts techniques et scientifiques du Canada et d'ailleurs.

QUESTIONS CLÉS

Aspects Généraux

Q-1. INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE :

La solution de gestion peut-elle prendre appui sur un ensemble de règles, de mesures d'incitation, de programmes et de pouvoirs qui garantissent que toutes les conséquences opérationnelles seront réglées à long terme?

Q-2. ENGAGEMENT ET PARTICIPATION AU PROCESSUS DÉCISIONNEL :

La solution de gestion prévoit-elle un processus favorisant une pleine participation du public aux différentes phases de la mise en œuvre?

Q-3. VALEURS DES PEUPLES AUTOCHTONES :

Le point de vue et la vision des peuples autochtones ont-ils été pris en compte et ont-ils eu une incidence sur l'élaboration de la solution de gestion?

Q-4. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES :

Le processus de sélection, d'évaluation et de mise en œuvre de la solution de gestion est-il juste et équitable pour la génération actuelle et les générations futures?

Q-5. SYNTHÈSE ET ACQUISITION CONTINUE DU SAVOIR :

Est-ce qu'une synthèse des différents éléments de l'évaluation permet d'affirmer que la solution de gestion se traduira à long terme par une amélioration générale du bien-être des personnes et des écosystèmes, et la solution intègre-t-elle le concept d'acquisition continue du savoir?

Aspects Sociaux

Q-6. SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION :

Est-ce que la solution de gestion assure le maintien (ou l'amélioration) de la santé, de la sécurité et du bien-être de la population à long terme?

Q-7. SÉCURITÉ :

Cette méthode de gestion du combustible nucléaire irradié contribue-t-elle à accroître la sécurité de la population et permettra-t-elle de rendre l'accès aux matières nucléaires plus difficile pour les terroristes?

Aspects Environnementaux

Q-8. INTÉGRITÉ DE L'ENVIRONNEMENT :

Est-ce que la solution de gestion garantit l'intégrité à long terme de l'environnement?

Aspects Économiques

Q-9. VIABILITÉ ÉCONOMIQUE :

Est-ce que la viabilité économique de la solution de gestion est assurée et est-ce que la santé économique de la collectivité (et des collectivités du futur) sera maintenue ou améliorée par suite de sa mise en œuvre?

Aspects Techniques

Q-10. APPLICABILITÉ TECHNIQUE :

L'applicabilité technique de la solution de gestion est-elle assurée et est-ce que la conception, la construction et la mise en œuvre des méthodes auxquelles elle fait appel prennent appui sur l'application des données techniques et scientifiques les plus récentes? Par méthode, on entend la méthode technique de stockage ou d'évacuation du combustible irradié.

REGARD SUR L'AVENIR

En 2004, la SGDN fera porter ses travaux sur l'évaluation des différentes solutions de gestion et continuera de solliciter les commentaires des Canadiens. Nous avons commencé à élaborer des solutions de gestion intégrées et à mettre en place un cadre institutionnel et une structure de gestion.

Nous entendons continuer de favoriser le maintien d'une relation synergique entre le processus d'engagement et les processus de recherche et d'analyse. Les données recueillies dans le cadre des activités d'engagement seront mises à contribution pour établir le cadre d'analyse et élaborer des plans de mise en œuvre. De même, il sera tenu compte des résultats de l'analyse pour les besoins des programmes de sensibilisation et de consultation.

Nous décrivons dans la présente section du rapport les principales activités que nous prévoyons mettre en œuvre en 2004.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA SGDN POUR 2004

- Consultation publique portant sur le document de discussion nº 1 et axée sur les enjeux fondamentaux et les questions dont doit tenir compte l'évaluation
- Évaluation initiale des différentes solutions de gestion
- Publication du document de discussion nº 2, qui présentera les résultats de l'évaluation
- Consultation publique portant sur le document de discussion nº 2 et axée sur notre évaluation préliminaire des solutions de gestion
- Peaufinage des solutions de gestion et évaluation comparative fondée sur les résultats des activités d'engagement
- Élaboration de plans de mise en œuvre détaillés

Participation des Canadiens

La SGDN mettra en œuvre en 2004 un programme concerté auprès des citoyens et des divers intervenants afin d'examiner les enjeux et les questions clés soulevées par les documents de discussion nºs 1 et 2 et d'en discuter. Voici quelques exemples d'initiatives prévues dans le cadre de ce programme.

- Une série de séances de discussion avec des citoyens de l'ensemble du Canada, organisées par la SGDN et les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP), se tiendront à compter du début 2004. Ces séances, qui auront lieu dans douze collectivités d'un bout à l'autre du pays, regrouperont des membres du grand public sélectionnés au hasard par une entreprise de sondage et formant dans chaque cas un groupe représentatif de la région visée. Ces séances nous aideront à comprendre les valeurs auxquelles les citoyens se réfèrent lorsqu'ils réfléchissent à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Les participants, qui forment un échantillon représentatif de la population canadienne, nous aideront à voir comment les Canadiens approchent et évaluent ces questions complexes et sur quels critères ils fondent leurs choix.
- La SGDN continuera de travailler de concert avec les organisations autochtones nationales. Nous comptons aussi mettre en œuvre d'autres activitiés

REGARD SUR L'AVENIR

d'engagement à l'intention des peuples autochtones en 2004. La SGDN continue d'inviter des Autochtones à participer à des groupes et des ateliers d'experts.

- Nous poursuivrons les entretiens avec les résidents des collectivités où sont implantés des réacteurs nucléaires ainsi qu'avec les représentants élus de ces collectivités.

- Non seulement notre site Web continuera-t-il de servir de dépôt central de tous les documents produits par la SGDN, mais nous y tiendrons une discussion électronique portant sur des sujets spécifiques, nous y mèneront des sondages délibératifs afin de recueillir les commentaires et les observations, et nous offrirons aux Canadiens la possibilité d'y faire des présentations par voie électronique.

- De plus, la SGDN tiendra tout au long de 2004 diverses activités afin de recueillir les commentaires du public au sujet de ses documents de discussion et de questions présentant un intérêt particulier pour son étude.

Évaluation des méthodes de gestion

Nous avons mis sur pied une équipe d'évaluation dont la tâche consistera à analyser les options qui s'offrent à nous en matière de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Cette équipe, qui est formée de personnes possédant une vaste expérience et une solide expertise sur le plan des questions sociales, de la mobilisation des citoyens, de la science, du génie nucléaire, de la protection de l'environnement, de l'économie et de l'évaluation du risque, est conçue pour assurer une évaluation réellement intégrée des solutions de gestion, fondée sur l'application du concept de développement durable.

L'équipe d'évaluation commencera par élaborer plus en détail et par peaufiner le cadre d'analyse, à partir des questions clés énoncées dans notre premier document de discussion.

Elle procédera ensuite, à l'aide de ce cadre, à une analyse comparative préliminaire de différentes solutions proposées.

Les résultats de ces travaux seront présentés dans le deuxième document de discussion de la SGDN, dont la diffusion est prévue pour 2004. Ce document, intitulé « Comprendre les solutions proposées », décrira les résultats de l'évaluation préliminaire des différentes solutions de gestion.

L'évaluation préliminaire devrait être terminée d'ici le milieu de 2004. Nous nous emploierons ensuite à peaufiner cette évaluation jusqu'à la fin de l'étude en 2005.

Avant de formuler des recommandations, nous consulterons de nouveau les Canadiens et nous leur soumettrons les résultats de notre analyse. Ce dialogue de société portant sur le deuxième document de discussion nous permettra d'affiner notre évaluation et de rédiger un ensemble provisoire de recommandations devant être publiées en 2005.

Nous entendons aussi consulter des experts reconnus à l'échelle internationale afin de nous assurer que notre étude tient compte des résultats les plus récents de la recherche internationale dans les domaines social, scientifique et technique – autant d'éléments que les Canadiens jugent essentiels pour assurer l'intégrité de notre démarche.

REGARD SUR L'AVENIR

Ces initiatives sont toutes conformes au mandat qui nous a été confié en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et nous aident à nous assurer que notre démarche est constamment enrichie par les commentaires des citoyens canadiens, des groupes d'intérêts spéciaux, notamment les collectivités au sein desquelles du combustible nucléaire irradié est actuellement généré et stocké, des représentants des peuples autochtones, des représentants des ministères fédéraux et provinciaux intéressés et des organismes internationaux s'occupant de questions liées à la gestion des déchets nucléaires.

DOCUMENTS D'ÉTAPE

Notre premier document de discussion a été publié en novembre 2003. Intitulé, « Posons-nous les bonnes questions? La gestion future du combustible nucléaire irradié du Canada », le document a pour objet principal d'inviter les citoyens canadiens à nous faire part de leurs observations quant aux enjeux que la SGDN doit prendre en considération et aux questions qu'elle doit poser dans le cadre de son analyse des différentes solutions de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada.

Nous publierons au milieu de 2004 le document de discussion nº 2, intitulé « Comprendre les solutions proposées », qui s'inspirera des résultats des discussions relatives au premier document et invitera les Canadiens à nous faire part de leurs commentaires au sujet de l'analyse préliminaire des différentes solutions de gestion.

Au début 2005, nous publierons le document « Choisir une option (Version préliminaire) », qui prendra appui sur les documents antérieurs et sur les discussions auxquelles ils auront donné lieu pour fournir une évaluation comparative raffinée des solutions de gestion, soumettre un ensemble provisoire de recommandations à l'examen public et proposer des stratégies de mise en œuvre.

Notre rapport final, intitulé « Choisir une option », sera publié et présenté au ministre des Ressources naturelles au plus tard le 15 novembre 2005, conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire.* Nous y fournirons une évaluation comparative finale des solutions de gestion et des plans de mise en œuvre, et y présenterons nos recommandations finales. Nous y résumerons aussi les commentaires du public sur les solutions de gestion de rechange et la stratégie de mise en œuvre et y transmettrons les commentaires formulés par le conseil consultatif au sujet de l'étude et des recommandations de la SGDN.

Le conseil consultatif >
Les fonds en fidéicommis >
Le profil de la Société >

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige de la SGDN qu'elle forme un conseil consultatif largement représentatif qui examinera et commentera par écrit l'étude et les recommandations. Le conseil consultatif doit faire des observations sur l'étude de la SGDN et sur chacune des solutions de gestion proposées. La SGDN est tenue de présenter les observations du conseil au ministre des Ressources naturelles du Canada et de les rendre publiques.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Fonctionnement

Conformément aux prescriptions de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, le conseil d'administration de la SGDN a mis sur pied un conseil consultatif à l'automne 2002.

Le conseil consultatif a pour fonction d'examiner le plan d'étude proposé par la Société et d'étudier l'exposé des propositions de gestion et de lui faire part de ses observations écrites à ce sujet. Ses observations formulées à l'intention de la Société, qui doivent paraître dans le rapport d'étude présenté au gouvernement, seront rendues publiques.

Le conseil consultatif s'est aussi engagé à fournir des conseils indépendants à la SGDN tout au long de l'étude. Ainsi, les membres du conseil nous ont fourni encadrement et conseils quant à l'approche adoptée pour intéresser le public à notre étude, à la conception du processus de consultation et à la planification du travail.

Les réunions du conseil consultatif sont organisées de façon à permettre aux membres de s'acquitter de ces doubles responsabilités.

- Elles comportent des séances à huis clos au cours desquelles les membres du conseil ont la possibilité de délibérer en privé.

- De plus, ces séances sont organisées de façon à permettre à la présidente de la SGDN de présenter des rapports détaillés et d'inviter les membres du conseil à examiner des éléments clés du plan de travail de la SGDN.

- Une partie des réunions est conçue pour donner aux membres du conseil l'occasion de jouer leur rôle de conseillers indépendants en déterminant les enjeux ou les questions dont ils voudraient que la SGDN tienne compte.

Lors de la première réunion, les membres du conseil ont indiqué qu'ils seraient mieux en mesure de jouer leur rôle s'ils étaient tenus au fait de l'évolution générale des activités de la SGDN. À cette fin, ils ont demandé que le conseil d'administration et la présidente prévoient leur présenter périodiquement des rapports sur l'état d'avancement afin qu'ils soient bien informés et préparés à faire des observations et à fournir des conseils. Pour donner suite à cette demande, le conseil d'administration a invité le président du conseil consultatif à assister à toutes ses réunions et à être témoin de ses délibérations afin d'en rendre compte aux membres du conseil consultatif. De plus, la présidente a mis en place un processus en vertu duquel les membres du conseil consultatif et du conseil d'administration sont informés chaque mois des faits nouveaux.

En 2003, le conseil consultatif a tenu cinq réunions, dont certaines se sont étendues sur deux jours. À la demande des membres du conseil, les procès-verbaux de ces réunions sont affichés sur le site Web de la SGDN.

Les membres du conseil consultatif ont également rencontré les membres du conseil d'administration de la SGDN à l'occasion afin de leur communiquer leur point de vue.

En novembre, Eva Ligeti, avocate et première titulaire du poste de Commissaire à l'environnement de l'Ontario, a été nommée au conseil consultatif de la SGDN, ce qui portait à neuf le nombre de membres du Conseil.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Activités en 2003

La SGDN a grandement bénéficié des précieux conseils que les membres du conseil consultatif lui ont prodigués tout au long de l'année. Ces derniers ont étudié les éléments clés du plan de travail de 2003 et formulé des commentaires judicieux à leur sujet. À chacune des réunions du Conseil, la présidente a informé les membres des activités de recherche et d'engagement les plus récentes et les a invités à examiner les prochaines étapes prévues et à faire des suggestions.

Une bonne partie des délibérations du Conseil en 2003 ont porté sur l'obligation que fait la Loi à la SGDN de consulter le grand public et, notamment, les peuples autochtones et sur la meilleure façon de s'acquitter de cette obligation. Les membres du conseil ont alors mis à profit leurs antécédents et leurs expériences pour conseiller la SGDN quant aux méthodes efficaces pour intéresser le public et assurer la tenue d'un dialogue éclairé avec les Canadiens. Le Conseil a aussi fourni conseils et orientation à la SGDN concernant les activités d'engagement s'adressant aux peuples autochtones et la meilleure façon de s'inspirer du savoir traditionnel pour les besoins de son étude.

Non seulement le Conseil a-t-il fourni des conseils judicieux à la SGDN au sujet de ses plans d'engagement, mais il lui a fait part de ses observations concernant le premier document de discussion publié en novembre 2003 et lui a offert des suggestions sur la meilleure façon de structurer le document pour fournir les renseignements importants, d'alimenter la discussion afin d'assurer la tenue d'un dialogue de société utile et d'en assurer une diffusion efficace.

À la demande du Conseil, les membres ont eu droit tout au long de l'année à des séances d'information et à des présentations destinées à les tenir au fait des questions clés soulevées dans le cadre des consultations et des sondages d'opinion menés par la SGDN ainsi que dans les mémoires de recherche commandés par la SGDN.

La SGDN a organisé à l'intention des membres du conseil consultatif plusieurs réunions destinées à leur fournir des données contextuelles et des renseignements importants sur divers domaines d'intérêt pouvant les aider à s'acquitter de leur mandat. Ainsi, les membres du Conseil avaient demandé à rencontrer M. Blair Seaborn, qui présidait la Commission d'évaluation environnementale du concept de gestion et de stockage des déchets de combustible nucléaire. La séance d'information résultante, tenue en janvier 2003, leur a permis de prendre connaissance de la bouche de M. Seaborn des préoccupations exprimées par le public au cours des audiences et de certaines questions clés soulevées dans le rapport de la Commission, notamment les commentaires relatifs aux consultations publiques.

Les membres du Conseil ont aussi exprimé le désir de rencontrer Mme Lois Wilson afin de pouvoir obtenir son point de vue et ses réflexions concernant les travaux de la Commission Seaborn. Ils étaient particulièrement intéressés à traiter avec elle des dimensions éthiques d'un tel processus, ainsi que de la question de la sûreté, d'un point de vue technique et social.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Les propriétaires de déchets ont présenté une séance d'information devant le conseil consultatif afin de l'informer de la portée des travaux de recherche récemment effectués par les sociétés d'énergie nucléaire sur l'étude technique des trois méthodes de gestion mentionnées dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, sur l'infrastructure de transport associée à l'option de stockage centralisé et sur les coûts estimatifs de la mise en œuvre de chaque méthode.

Toujours à la demande du Conseil, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a fait à son intention une présentation spéciale portant sur les rôles et les responsabilités de l'organisme de réglementation nucléaire du Canada et sur le rôle que la CCSN jouera dans l'évaluation de la pertinence d'autoriser la mise en œuvre d'une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Les membres du conseil consultatif se sont rendus à la centrale nucléaire de Pickering d'Ontario Power Generation Inc., afin de visiter les installations de stockage en piscine et à sec. Un des membres du Conseil a également accompagné la présidente dans une visite du laboratoire de recherche souterrain d'ÉACL à Whiteshell, au Manitoba.

Les membres du Conseil ont aussi manifesté la volonté d'être tenus au fait de la situation internationale en matière de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La SGDN a donc fait devant le Conseil diverses présentations sur les solutions mises de l'avant dans divers pays et elle continue de leur distribuer régulièrement une revue de l'actualité pour les aider à suivre l'évolution du dossier dans le monde. En 2003, la SGDN a permis aux membres du conseil consultatif de visiter le dépôt de Yucca Mountain et de rencontrer des représentants du US. Department of Energy afin de les interroger sur les enseignements qu'ils ont tiré des travaux visant la mise en place d'installations de stockage du combustible irradié.

La SGDN a aussi invité un représentant de Ressources naturelles du Canada à tenir à l'intention des membres du Conseil une séance d'information sur la place qu'occupe l'énergie nucléaire parmi les sources d'approvisionnement en électricité du Canada. En mars 2003, deux membres du Conseil ont participé à une réunion de la SGDN avec le ministre des Ressources naturelles du Canada, l'honorable Herb Dhaliwal, afin de lui faire part de leurs observations et de leurs réflexions sur la démarche adoptée par la SGDN.

LES FONDS EN FIDÉICOMMIS

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les sociétés productrices de déchets de combustible nucléaire à financer la gestion à long terme de ces déchets.

En vertu de la LDCN, Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée sont tenues d'instituer des fonds en fiducie et d'y verser chaque année une somme dont le montant est déterminé par la loi.

Pour 2002, les sociétés étaient tenues de verser les sommes suivantes dans les fonds à titre de quote-part initiale :

ONTARIO POWER GENERATION INC.	500 000 000 $
HYDRO-QUÉBEC	20 000 000 $
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	20 000 000 $
ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE	10 000 000 $

En 2003, conformément à la Loi, les quatre sociétés ont versé dans leur fonds respectif une somme dont le montant est indiqué ci-dessous :

ONTARIO POWER GENERATION INC.	100 000 000 $
HYDRO-QUÉBEC	4 000 000 $
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	4 000 000 $
ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE	2 000 000 $

Ces obligations législatives relèvent de la responsabilité individuelle des sociétés susmentionnées et non de la SGDN. Ces fonds sont mentionnés ici à cause de leur importance pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, la SGDN rend publics les états financiers vérifiés de ces comptes en fidéicommis dès qu'ils sont produits par les institutions financières pour chaque exercice.

La SGDN peut affecter ces fonds uniquement à la mise en œuvre de la méthode de gestion qui sera retenue par le gouvernement du Canada, à la suite de l'autorisation d'une activité de construction ou d'entreposage aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN).

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LA SOCIÉTÉ

BASE LÉGISLATIVE

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) constitue une société sans but lucratif aux termes de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes.*

Le mandat de la SGDN est défini dans la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les principaux producteurs de déchets de combustible nucléaire à établir une société de gestion des déchets en vue de :

- proposer au gouvernement du Canada des méthodes de gestion des déchets de combustible nucléaire;
- mettre en œuvre la méthode qui sera retenue par le gouvernement du Canada.

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* rend les sociétés d'énergie nucléaire responsables du financement de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire en les obligeant à établir la SGDN et à financer ses activités et ses travaux. En conséquence, Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec comptaient au nombre des membres fondateurs de la SGDN. En application de la Loi, ces sociétés ont établi une entente de partage des coûts en vertu de laquelle elles assument le budget de fonctionnement annuel de la SGDN. Elles ont également élaboré de concert les structures de gouvernance de la SGDN.

La SGDN doit exécuter les tâches administratives, financières et pratiques nécessaires pour assurer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Dans la première partie de son mandat, la SGDN doit examiner les méthodes de gestion du combustible nucléaire irradié du Canada, en recommander une et faire rapport périodiquement au gouvernement du Canada. Chacune des méthodes proposées doit faire l'objet de consultations auprès du grand public et notamment des peuples autochtones.

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige la SGDN à examiner au moins trois méthodes de gestion :

- l'évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien[1];
- l'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires;
- l'entreposage centralisé (en surface ou souterrain).

La SGDN a aussi la possibilité d'étudier d'autres méthodes.

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* accorde trois ans à la SGDN pour tenir ses consultations publiques et présenter son rapport d'étude et ses recommandations au gouvernement.

[1] Selon le concept décrit par Énergie atomique du Canada (EACL) dans son Étude d'impact sur l'environnement concernant le concept du stockage permanent des déchets de combustible nucléaire du Canada, compte tenu des observations dont cette étude a fait l'objet dans le Rapport de la Commission d'évaluation environnementale du concept de gestion et de stockage des déchets de combustible nucléaire publié en février 1998.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LA SOCIÉTÉ

- L'étude doit être remise au ministre et rendue publique au plus tard trois ans après la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (soit au plus tard le 15 novembre 2005).

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les sociétés d'énergie nucléaire (Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec) et EACL à instituer des fonds en fiducie dans lesquels elles doivent verser des sommes annuellement pour financer la mise en œuvre de la solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié retenue par le gouvernement. Elle précise en outre le montant des versements annuels que chacune des quatre sociétés devra faire dans son fonds.

La Loi donne au gouvernement fédéral le mandat de surveiller le processus.

- La SGDN doit présenter des rapports annuels au ministre des Ressources naturelles et mettre ces rapports à la disposition du public.

FONCTIONNEMENT

Le 1er octobre 2003 a marqué le premier anniversaire de la Société et de la nomination de sa présidente.

À la fin de l'exercice financier 2003, la SGDN comptait un effectif à plein temps de 11 personnes, en incluant la présidente.

En février 2003, les membres de la SGDN ont appuyé une proposition visant à changer la dénomination officielle de la société. Un règlement administratif a été pris afin de remplacer la dénomination « Société d'étude des options de gestion du combustible nucléaire irradié » par « Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ». Ce changement, qui a été fait à la recommandation de la présidente et du conseil consultatif, avait pour objet de faire en sorte que la dénomination officielle de la société reflète plus clairement le mandat qui lui a été confié.

LE SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) EST SITUÉ AU 49 DE L'AVENUE JACKES, RDC, À TORONTO, EN ONTARIO, M4T 1E2.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* obligeait les sociétés d'énergie nucléaire à créer la SGDN. La composition du conseil d'administration de la société de gestion des déchets nucléaires est conforme à la LCDN, reflétant le principe du pollueur-payeur adopté par le gouvernement canadien.

Le conseil est actuellement formé de six membres, qui sont des représentants des trois principaux producteurs canadiens de combustible nucléaire irradié, Ontario Power Generation Inc., Hydro-Québec et Énergie NB.

Il incombe au conseil de surveiller l'administration générale et la gouvernance de la SGDN, et notamment d'approuver les dispositions budgétaires annuelles.

Les membres du conseil se sont réunis à cinq reprises en 2003 et ils ont en outre rencontré périodiquement les membres du conseil consultatif. Le conseil et la présidente ont profité de cette première année complète d'exploitation de la SGDN pour raffiner les contrôles internes et les procédures administratives. Par souci de transparence, le conseil a aussi demandé que les procès-verbaux de ses réunions soient affichés sur le site Web de la SGDN.

Le conseil a mis sur pied en 2003 un Comité de la vérification, des finances et du risque, formé de trois membres du conseil d'administration. Le Comité s'est entre autres penché sur la mise à jour en cours d'exercice des projections budgétaires pour 2003 et sur l'examen des éléments clés du plan d'activités proposé par la présidente pour 2004.

Stuart Groom, ingénieur nucléaire principal, centrale nucléaire de Point Lepreau, Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, a quitté le conseil d'administration de la SGDN en 2003. La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a nommé Laurie Comeau pour prendre sa place à titre de représentant de la Société sur le conseil d'administration.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration



RICHARD DICERNI,
PRÉSIDENT DU CONSEIL
Président par intérim et chef de la direction Ontario Power Generation Inc.



LAURIE COMEAU
Directeur, Sécurité personnelle et environnement,
Centrale nucléaire de Point Lepreau
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Nommé le 15 septembre 2003



FRED LONG
Vice-président,
Planification financière
Ontario Power Generation Inc.



ADÈLE MALO
Vice-présidente, directrice des affaires juridiques
Vice-présidente,
Développement durable
Secrétaire générale par intérim
Ontario Power Generation Inc.



KEN NASH,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
Vice-président, Gestion des déchets nucléaires
Ontario Power Generation Inc.



RENÉ PAGEAU
Directeur, Projet de remise à neuf de Gentilly-2
Hydro-Québec

Comité de la vérification, des finances et du risque

FRED LONG
Président du comité

ADÈLE MALO

RENÉ PAGEAU

Dirigeants

ELIZABETH DOWDESWELL
Présidente

FRED LONG
Trésorier

KATHRYN SHAVER
Secrétaire générale

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE CONSEIL CONSULTATIF

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige la SGDN à établir un conseil consultatif non lié et autonome. La SGDN a mis sur pied en 2002 un conseil consultatif formé de personnes bien informées en matière de gestion des déchets nucléaires et habituées à travailler avec les citoyens et les collectivités à tout un éventail des questions d'intérêt public stimulantes.

Le conseil consultatif a pour fonction d'examiner le plan d'étude proposé par la Société et d'étudier l'exposé des propositions de gestion et de lui faire part de ses observations écrites à ce sujet. Ses observations formulées à l'intention de la société, qui doivent paraître dans le rapport d'étude présenté au gouvernement, seront rendues publiques.

En plus de faire des observations sur les solutions de gestion proposées et sur l'étude de la SGDN, le conseil consultatif fournira encadrement et conseils au conseil d'administration de la SGDN et à son Président. Par exemple, son rôle consistera à :

- assurer que les propositions de solutions et les rapports de la Société tiennent compte de l'opinion du public et des groupes d'intérêt et les reflètent de manière équilibrée et réfléchie;
- aider la Société à assurer que ses processus sont de bonne qualité, ouverts, transparents, compréhensifs et solides;
- faire régulièrement des observations sur la façon dont la Société s'acquitte de ses fonctions.

Les membres du conseil sont nommés pour une période de 4 ans. Le conseil consultatif compte actuellement neuf membres.

Les membres du conseil consultatif sont :



L'HONORABLE DAVID CROMBIE – PRÉSIDENT

M. David Crombie est actuellement président et chef de la direction de l'Institut urbain du Canada. Ancien maire de Toronto et ancien membre du Conseil privé, M. Crombie a été le premier chancelier de l'Université polytechnique Ryerson et est titulaire de doctorats en droit (Honoris causa) qui lui ont été décernés par l'Université de Toronto et l'Université de Waterloo.



DAVID R. CAMERON

David R. Cameron est professeur au département de Sciences politiques de l'Université de Toronto et membre de la Société royale du Canada. Il a occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire dans les administrations fédérale et ontarienne. Il con-tinue à formuler des avis sur un grand nombre de questions gouvernementales.



HELEN C. COOPER

Helen C. Cooper compte plus de 25 ans d'expérience dans les domaines du développement communautaire, de la gestion municipale, de la planification organisationnelle et de l'enseignement. Elle est ancienne mairesse de Kingston, en Ontario.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE CONSEIL CONSULTATIF



GORDON CRESSY

Gordon Cressy est président de la Fondation Canadian Tire pour la famille. Ancien président de United Way of Greater Toronto, il a occupé des postes de vice-président à l'Université de Toronto et à l'Université de Ryerson. Il a une longue expérience du bénévolat communautaire.



FREDERICK FRANKLIN GILBERT

Frederick Franklin Gilbert est président de l'Université Lakehead de Thunder Bay, en Ontario. Il a mené une longue carrière dans l'enseignement, la recherche et l'administration aux États-Unis et au Canada. Il a occupé plusieurs postes dans la fonction publique dans le domaine de la gestion de l'environnement et des espèces sauvages. Il a entre autres effectué des travaux de recherche sur la gestion des ressources et l'exploitation sans déprédation de l'environnement.



EVA LIGETI

Eva Ligeti est directrice générale de Clean Air Partnership, organisme sans but lucratif ayant pour mandat de faire de Toronto une ville plus respectueuse de l'environnement et un chef de file mondial en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Avocate de formation, elle a été la première Commissaire à l'environnement de l'Ontario, poste qu'elle a occupé de 1994 à 1999.



DEREK LISTER

Derek Lister est directeur du département de Génie chimique à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, où il est également titulaire de la chaire de recherche en génie nucléaire. Ses principaux domaines de recherche sont la chimie et la corrosion associées aux circuits nucléaires.



DONALD OBONSAWIN

Donald Obonsawin est président et chef de la direction de Jonview Canada Inc. Il a été sous-ministre dans sept ministères ontariens sur une période de 15 ans. Il a occupé des postes de haut fonctionnaire fédéral, notamment au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministère de la Santé et du Bien-être social.



DANIEL ROZON

Daniel Rozon est professeur au département de Génie physique de l'École Polytechnique de Montréal. Membre de la Société nucléaire canadienne, il est un expert reconnu des questions nucléaires à qui ont fait souvent appel pour discuter des sujets d'actualité dans le domaine.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, ÉTATS FINANCIERS ET NOTES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ont été établis sous la responsabilité de la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Lorsque d'autres méthodes comptables existent, la direction a choisi celles qu'elle considère comme les plus appropriées. La préparation d'états financiers donne nécessairement lieu à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période comptable courante ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure. Les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 13 février 2004.

La direction maintient un système de contrôle interne conçu pour établir avec une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et précise, que l'actif est préservé et que les opérations sont exécutées conformément aux autorisations données par la direction. Le système est contrôlé et évalué par la direction.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche, s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par les membres. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et à indiquer si, à leur avis, ils présentent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des vérificateurs décrit la portée de leur vérification et présente leur opinion.

13 février 2004

E Dowdeswell

Elizabeth Dowdeswell
Présidente

Fred Long
Trésorier

RV

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs
Société de gestion des déchets nucléaires

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) au 31 décembre 2003 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SGDN. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SGDN au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Toronto (Ontario)
Le 30 janvier 2004

BILAN

Bilan

31 DÉCEMBRE 2003

	2003	2002
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	856 784 $	1 048 567 $
Débiteurs (NOTE 4)	1 980 132	77 662
Charges payées d'avance et dépôts	-	9 860
	2 836 916	1 136 089
IMMOBILISATIONS (NOTE 3)	206 354	114 604
	3 043 270 $	1 250 693 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (NOTE 4)	1 208 533 $	399 891 $
Montants à verser aux membres (NOTE 5)	-	736 198
	1 208 533 $	1 136 089 $
ENGAGEMENT (NOTE 8)		
ACTIF NET		
Montant net investi en immobilisations	206 354 $	114 604 $
Montant grevé d'une affectation interne (NOTE 6)	1 628 383	-
	1 834 737	114 604
	3 043 270 $	1 250 693 $

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL LE 26 FÉVRIER 2004

K. E. Nash

KEN NASH. DIRECTEUR, TORONTO, CANADA

FRED LONG, DIRECTEUR, TORONTO, CANADA

ÉTATS DES RÉSULTATS

État des résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003	2003 (12 MOIS)	2002 (3 MOIS)
PRODUITS		
Apports des membres	7 400 000 $	488 197 $
Autres produits (NOTE 7)	35 938	-
	7 435 938 $	488 197 $
CHARGES		
Administration (Note 4)	2 013 197 $	318 439 $
Consultation des parties intéressées et communications	2 267 554	128 081
Recherche et analyse	1 175 617	-
Conseil consultatif	204 285	32 622
Amortissement	55 152	9 055
	5 715 805	488 197
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 720 133 $	- $

État de l'évolution de l'actif net

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

	2003 (12 MOIS)				2002 (3 MOIS)
	Investissement en immobilisations	Affectations internes	Montants non affectés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	114 604 $	- $	- $	114 604 $	- $
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(55 152)	-	1 775 285	1 720 133	-
MONTANT INVESTI EN IMMOBILISATIONS	146 902	-	(146 902)	-	114 604
AFFECTATIONS INTERNES (NOTE 6)	-	1 628 383	(1 628 383)	-	-
SOLDE À LA FIN	206 354 $	1 628 383 $	- $	1 834 737 $	114 604 $

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003	2003 (12 MOIS)	2002 (3 MOIS)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Encaisse provenant des apports des membres	6 121 510 $	1 261 337 $
Intérêts reçus sur les placements à court terme	22 484	-
	6 143 994 $	1 261 337 $
Encaisse versée en échange de fournitures et de services	(6 188 875)	(109 890)
	(44 881) $	1 151 447 $
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations (NOTE 4)	(146 902)	(102 880)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET DES PLACEMENTS À COURT TERME	(191 783)	1 048 567
ESPÈCES ET PLACEMENTS À COURT TERME AU DÉBUT	1 048 567	-
ESPÈCES ET PLACEMENTS À COURT TERME À LA FIN	856 784 $	1 048 567 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. BUT DE L'ORGANISME

La Société de gestion de déchets nucléaires (SGDN) est un organisme sans but lucratif sans capital-actions, constitué conformément à la Loi sur les corporations canadiennes de 1970 (la « Loi »), ainsi que l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* du Canada (2002) (la « LDCN ») qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

Aux termes de la LDCN, les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié doivent constituer un organisme de gestion des déchets. En vertu de la LDCN, la SGDN doit former un conseil consultatif, mener une étude et adresser des recommandations sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement du Canada dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la LDCN. Pour effectuer cette étude, la SGDN doit procéder à une vaste consultation publique et recueillir l'avis de son conseil consultatif. Dans le cadre de son mandat à long terme, la SGDN doit instaurer et appliquer la méthode de gestion que le gouvernement a choisie pour régler la question du combustible nucléaire irradié.

La SGDN a officiellement commencé ses activités le 1er octobre 2002. Les membres fondateurs de la Société sont Hydro-Québec, Énergie NB et Ontario Power Generation Inc. (les « membres »), soit des sociétés canadiennes qui génèrent actuellement du combustible nucléaire irradié en tant que sous-produit dû à la production d'électricité.

En vertu d'un accord conclu entre les membres, ceux-ci se partagent au prorata les coûts de la SGDN en fonction du nombre de grappes de combustible utilisées que chacun possède.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les présents états financiers constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux normes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et les apports grevés d'affectations sont présentés selon la méthode du report. Les principales conventions comptables adoptées par la SGDN sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Mobilier	7 ans
Matériel informatique	3 ans

Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Apports des membres reportés
Les apports sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. L'excédent des apports reçus sur les charges est comptabilisé en tant qu'apports des membres reportés.

Impôts sur les bénéfices
La SGDN est un organisme sans but lucratif et, en vertu de l'article 149(1)(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu,* elle n'est pas assujettie à l'impôt.

Juste valeur des instruments financiers
Les valeurs comptables de l'encaisse, des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement aux justes valeurs selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Utilisation d'estimations
La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Étant donné l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	84 704 $	8 846 $	75 858 $	25 160 $
Matériel informatique	185 856	55 360	130 496	89 444
	270 560 $	64 206 $	206 354 $	114 604 $

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Opérations de l'exercice

	2003 (12 mois)	2002 (3 mois)
Apports reçus et/ou à recevoir :		
Ontario Power Generation Inc.	6 700 000 $	1 191 710 $
Énergie NB	350 000	77 662
Hydro-Québec	350 000	69 628

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

	2003 (12 mois)	2002 (3 mois)
Produits et services acquis auprès de Ontario Power Generation Inc. :		
Mobilier de bureau	1 971 $	500 $
Services de gestion	848 689	284 224
Services de consultation externes	-	27 520
Soldes impayés		
Montant à verser à Ontario Power Generation Inc. (inclus dans les créditeurs et charges à payer)	82 410 $	311 754 $
Montants à recevoir et inclus dans les débiteurs		
Ontario Power Generation Inc.	1 835 305 $	- $
Énergie NB	109 328	77 662
Hydro-Québec	35 499	-

5. MONTANTS À VERSER AUX MEMBRES

Les apports des membres non dépensés peuvent leur être remboursés ou alors être grevés d'une affectation interne au gré du conseil d'administration pour éventualités. Le tableau suivant présente les montants à verser aux membres pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2003 (12 mois)	2002 (3 mois)
Solde au début	736 198 $	- $
Montants à rembourser	-	736 198
	736 198 $	736 198 $
Moins : montants remboursés aux membres	(736 198)	-
Solde à la fin	- $	736 198 $

6. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES (FONDS DE PRÉVOYANCE)

Apports des membres	7 400 000 $
Autres produits	35 938
Charges	(5 660 653)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	1 775 285 $
Moins : acquisitions d'immobilisations	(146 902)
Fonds disponibles aux fins d'affectations internes	1 628 383 $
Solde au début	-
Solde à la fin	1 628 383 $

Le 28 octobre 2003, le conseil d'administration a accepté qu'un montant de 1 628 383 $ représentant les apports des membres reportés soit transféré à l'actif net grevé d'affectations internes (fonds de prévoyance) afin d'être utilisé ultérieurement.

7. AUTRES PRODUITS

	2003 (12 mois)	2002 (3 mois)
Intérêts créditeurs	22 484 $	- $
Crédits de TPS	13 454	-
	35 938 $	- $

8. ENGAGEMENT

La SGDN a signé un contrat de sous-location de trois ans pour ses bureaux situés au 49 Jackes Avenue, à Toronto (Ontario), qui a pris effet le 1er décembre 2002. Le contrat prévoit un premier mois d'occupation gratuit qui est amorti sur la durée du bail. Les paiements de location totalisent annuellement 129 627 $ et sont assujettis à un ajustement au titre du partage des coûts relativement aux locaux communs du bureau qui sont partagés avec un autre locataire de l'édifice ainsi qu'au titre de la variation des frais d'exploitation sur la durée du bail.

Au cours des deux prochaines années, les paiements annuels estimatifs s'échelonnent comme suit :	2004	129 627 $
	2005	118 825 $

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.

COORDONNÉES

Société de gestion des déchets nucléaires
49, avenue Jackes, RDC
Toronto (Ontario) Canada M4T 1E2
Téléphone : 416.934.9814 ou 1.866.249.6966
Télécopieur : 416.934.9526
Site Web : www.nwmo.ca

♻ Ce document est imprimé sur papier recyclé.
Design: Hambly & Woolley Inc.